



## Appel à Manifestations d'Intérêt

### Recrutement d'un Laboratoire pour la réalisation de prélèvements d'échantillons et d'analyses des microcontaminants pour le suivi de la qualité du milieu marin et côtier

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) de la Commission Environnementale publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du 17/04/2024.
2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter, au profit de la Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental (DECE) au Ministère de l'Environnement (MEV), un laboratoire pour la réalisation d'une mission de prélèvements d'échantillons et d'analyses des microcontaminants pour le suivi de la qualité du milieu marin et côtier.
3. Les TDRs de cette prestation peuvent être consultés sur le lien :
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (Expérience avérée dans l'exécution des missions analogues).
5. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt signée,
  - Un tableau présentant les références du Laboratoire dans les analyses environnementales
  - Les justificatifs des références.

Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Missions du Laboratoire dans les prélèvements et analyses environnementales de façon générale.	30 pts
Missions spécifiques du Laboratoire dans les prélèvements d'échantillons en Mauritanie et d'analyses concernant les quatre matrices objet de la présente mission, à savoir : les tissus biologiques (mollusques bivalves, les céphalopodes et les poissons), les sédiments, l'eau de mer et les eaux de rejet.	70 pts
Total	100 pts

6. La méthode de sélection sera basée sur les Qualifications du Consultant (QC) telles que décrites dans la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.
- 7.
8. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le 15/07/2024 à 12h00 soit sous pli fermé, au Secrétariat de la CPMP de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par email sur l'adresse : [baha@smhpm.mr](mailto:baha@smhpm.mr); en copiant : [ma.mohamedou@smhpm.mr](mailto:ma.mohamedou@smhpm.mr), [hamdi@smhpm.mr](mailto:hamdi@smhpm.mr); [mahfoudh.yehdih@smhpm.mr](mailto:mahfoudh.yehdih@smhpm.mr)
9. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le 15/07/2024 à 12h10.

Fait à Nouakchott, le 24/06/2024

Le Coordinateur  
Mohamed OULD KHALED